



Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre - ASBL

FRSEL-Luxembourg

Rue de Bastogne 33

6700 - Arlon

☎ 063/22 40 01

Gsm : 0478/44 93 18

E-Mail : luxembourg@frsel.be

<http://www.frsel.be/luxembourg>

Arlon, le 25 janvier 2022



Rencontre Open d'Escalade A Marche, le 23 février 2022

Primaire & Secondaire

Salle d'Escalade « Le Mousqueton », Institut St Roch
Rue St Roch 7 à 6900 Marche-en-Famenne

Accueil : 13H00. Début de la compétition : 13H45

Cher(e)s Délégué(e)s,

Nous avons le plaisir d'inviter vos élèves à la Rencontre Open d'Escalade qui se déroulera le 23 février 2022 à la salle d'Escalade « Le Mousqueton », à l'Institut Saint-Roch à Marche-en-Famenne.

Les inscriptions sont à rentrer au secrétariat pour le vendredi 19 février 2022 au plus tard.

Nous vous attendons nombreux (euses) lors de cette compétition, et vous prions de recevoir, Cher(e)s Délégué(e)s, nos salutations sportives.

Jean-Louis Gély
Directeur Provincial

Rencontre Open d'Escalade

A Marche, le 23 février 2022

Bulletin d'inscriptions : à nous renvoyer pour le 19 février 2022.

Provinces : Namur Luxembourg Hainaut Brabant Liège
(Cochez votre province)

BENJAMINES FILLES (11-10)				BENJAMINS GARCONS (11-10)			
	Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.		Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
MINIMES FILLES (09-08)				MINIMES GARCONS (09-08)			
	Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.		Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			



CADETTES FILLES (07-06)				CADETS GARCONS (07-06)			
	Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.		Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
SCOLAIRES FILLES (05-04)				SCOLAIRES GARCONS (05-04)			
	Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.		Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
JUNIORES FILLES (03 et av.)				JUNIORS GARCONS (03 et av.)			
	Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.		Nom-prénom	Sigle	Date de Naiss.
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			



Règlement technique Escalade secondaire



1. PARTICIPATION

1.1. 5 élèves par école, par sexe et par catégorie.

2. REGLEMENT

- 2.1. Les compétitions seront organisées pour les filles et pour les garçons, montée en second.
- 2.2. Les qualifications se feront obligatoirement sur 3 voies différentes pour tou(te)s les concurrent(e)s, plus 2 voies supplémentaires pour les meilleurs.
- 2.3. Une voie sera considérée comme réussie si elle est réalisée sans chute et sans point d'aide artificielle, jusqu'à son point terminal.
- 2.4. Les concurrent(e)s disposent, en même temps, de 5 minutes durant lesquelles ils (elles) pourront examiner les voies à parcourir à vue.
- 2.5. Lors de son passage, le (la) concurrent(e) doit être prêt(e) à débiter l'escalade (boudrier mis). L'encordement se fait sur mousqueton à vis. Le chronomètre sera déclenché dès l'instant où il (elle) se retourne; sous peine d'élimination, le (la) concurrent(e) est obligé(e) de prendre le départ endéans les 30 secondes.
- 2.6. L'encordement doit être vérifié.
- 2.7. L'assurage est toujours effectué avec une boucle de mou sans tension sur la corde.
- 2.8. L'escalade débute dès l'instant où les deux pieds ont quitté le sol. Le (la) concurrent(e) peut « désescalader » à tout moment sans toutefois retourner au sol.
- 2.9. Deux tentatives de départ seront tolérées pour autant que le (la) concurrent(e) n'ait pas dépassé la limite déterminée par l'arbitre et ce, uniquement pour la première voie. Pour les voies de qualification, l'organisateur se garde le droit de limiter le temps de montée.
- 2.10. L'utilisation de la magnésie est autorisée. La fréquence de nettoyage des voies est déterminée par l'arbitre.
- 2.11. Chaque concurrent(e) peut utiliser le matériel technique de son choix. Toutefois, le boudrier ou le cuissard d'escalade est obligatoire.

2.13. *En cas d'incident technique manifeste, l'arbitre retient la solution la plus adaptée. Un(e) concurrent(e) qui est ou va être victime d'un incident technique, a le choix entre :*

- *poursuivre sa prestation.*
- *demander un nouvel essai.*

S'il (si elle) poursuit sa prestation, il (elle) ne pourra plus demander la prise en compte de l'incident technique. S'il (si elle) choisit un nouvel essai, il (elle) doit demander l'approbation de l'arbitre :

- *le (la) concurrent(e) bénéficie d'un temps de récupération dans une zone d'isolement, avant sa nouvelle tentative. (Ce temps de récupération sera équivalent à deux tours maximum).*
- *le (la) concurrent(e) choisit son départ dans ce laps de temps.*
- *l'arbitre retiendra la meilleure des prestations.*

2.14. *Les infractions ci-dessous entraînent l'arrêt du (de la) concurrent(e) dans la voie et le relevé du plus haut point tenu en situation réglementaire : chute / sortie des limites de la voie / utilisation d'un point artificiel / retour au sol (après la 2^e tentative et dépassement de la limite fixée par l'arbitre, lors de la première voie).*

2.15. *Les sanctions indiquées sont prononcées par l'arbitre. Sa décision peut faire l'objet d'une réclamation écrite dans le quart d'heure qui suit.*

2.16. *En cas de chute ou d'arrêt imposé, l'arbitre relève le plus haut point tenu ou, dans une traversée, le point le plus éloigné.*

Un point est considéré comme tenu lorsqu'il l'aura été pendant un temps évalué à 2 secondes au moins.

Une cotation «+» est attribuée au (à la) concurrent(e) qui aura touché le mur sans toutefois atteindre la prise suivante.

Une cotation «++» est attribuée au (à la) concurrent(e) qui aura touché la prise suivante sans toutefois la tenir pendant 2 secondes.

2.17. *La super-finale aura lieu à l'ex-aequo des 3 voies.*

2.18. *En cas d'ex-aequo en super-finale, chaque concurrent(e) ex-aequo sera soumis à de nouvelles voies, plus difficiles, jusqu'à départage définitif (on s'arrête à une voie si l'objectif est atteint).*

2.19. *La FRSEL se réserve le droit d'exclure de la participation aux compétitions ultérieures, avec ou sans restriction, tout(e) concurrent(e) qui refuserait de se conformer aux instructions du jury.*

2.20. *Tout(e) concurrent(e) et tout professeur ou accompagnant(e) sont sensés avoir lu et compris l'entièreté du règlement ci-devant. Les questions pourront être posées avant l'épreuve, notamment durant le temps de préparation.*

